RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

MAIRIE de BARS

24210

Procès-verbal de séance du conseil municipal extraordinaire du 05/06/2026

Présents : BOURINEL Jérôme, COULON Pascal, GIROU Denise, HELFENBERGER Frédéric, LAPARRE Josiane, MALANDAIN Mathieu, MARTHON Sandrine, MENEUT Antonina, MOREILLON Serge, SAULIERE Fabienne, ZEWUCKI Ella.

Absent avec procuration :

Absent :

EN EXERCICE : 11	PRESENTS : 11	ABSENTS : 0	ABSENTS AVEC POUVOIRS : 0

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer. Début de la séance à 18h

Mr MALANDAIN Mathieu est nommé secrétaire de séance.

Le maire Fabienne SAULIERE préside la séance.

Ordre du jour de la séance :

-Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 30/04/2026 (Document joint)

-Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de la composition du collège électoral des élections sénatoriales.

Approbation du PV de séance du conseil municipal du 30/04/2026

Le maire procédé à la lecture du PV de la séance du 30/04/2026.

Le PV du 30/04/2026 est accepté à l'unanimité

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de la composition du collège électoral des élections sénatoriales.

Le conseil municipal dûment convoqué par décret ministériel n° 2026-301 du 21 avril 2026 s'est réuni et procède à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de la composition du collège électoral des élections sénatoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121.11 et L2121.12

Vu le Code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire INTP2611651C du 06 mai 2026 portant mise en œuvre de la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ainsi que l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2026-05-19-00003 pris en date du 19 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et suppléants à élire dans la commune ;

Considérant qu'il appartient au maire de réunir les membres du conseil municipal afin de procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux aux élections sénatoriales.

Considérant qu'il convient de désigner par l'effet du vote 1 titulaire et 3 suppléants.

COMPOSITION DU BUREAU ÉLECTORAL

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Mme Josiane LAPARRE
- M. Serge MOREILLON
- M. Mathieu MALANDAIN
- Mme Ella ZEWUCKI

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ

Candidature enregistrée :

- Mme Fabienne SAULIERE

Vote et résultats :

- nombre de bulletins :11
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme SAULIERE Fabienne 11 voix

Mme Fabienne SAULIERE ayant obtenu la majorité absolue, accepte et est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Candidatures enregistrées :

- M. Mathieu MALANDAIN
-Mme. Denise GIROU
-M. Serge MOREILLON

Vote et résultats :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. Mathieu MALADAIN ayant obtenu la majorité absolue, accepte et est proclamé élu en qualité de 1er délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Denise GIROU ayant obtenu la majorité absolue, accepte et est proclamée élue en qualité de 2ème délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Serge MOREILLON ayant obtenu la majorité absolue, accepte et est proclamé élu en qualité de 3ème délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Fin de la séance à 19h.

Le secrétaire de séance,
Mathieu MALANDAIN

Le Maire
Fabienne SAULIERE

MAIRIE DE BAZ... (Dordogne)